

N° de référence attribué au marché : 2021-2



# ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

**Conception, réalisation et fabrication d'outils pédagogiques  
des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon (Morbihan)**

---

Marché public de prestations intellectuelles  
Marché passé selon une procédure adaptée

**POUVOIR ADJUDICATEUR ET COORDONNÉES:**  
SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE GÂVRES-QUIBERON  
Maison du gardien - Parc de Keravéon  
56410 ERDEVEN  
Tél. : 02.97.55.50.89  
Email : [accueil@gavres-quiberon.fr](mailto:accueil@gavres-quiberon.fr)

**Date et heure limites de remise des offres fixées au : Vendredi 22 Octobre 2021 à 12h**

# SOMMAIRE

---

- 1 - CONTRACTANT ..... 1**
- 2 - OBJET DU MARCHÉ - DÉSIGNATION DE LA PRESTATION ..... 2**
- 3 - CONDITIONS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ ..... 2**
  - 3.1 DURÉE DU MARCHÉ .....2
  - 3.2 DÉLAI D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION .....2
- 4 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ ..... 2**
- 5 - PRIX DES PRESTATIONS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT ..... 3**
  - 5.1 PRIX .....3
  - 5.2 PAIEMENT.....3
- 6 - ASSURANCE..... 5**
- 7 - RÉSILIATION DU CONTRAT ..... 6**
- 8 - COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS ..... 6**

**1 - CONTRACTANT**

**À REMPLIR PAR LE PRESTATAIRE**

Nom et qualité du contractant, ayant pouvoir pour engager la société :

Nom de la société et adresse :

Tél :

Fax :

Courriel :

N° S.I.R.E.T. :

CODE APE :

N° d'inscription au Registre du Commerce :

N° d'Immatriculation au Répertoire des Métiers :

*En cas de groupement conjoint ou solidaire (**raier la mention inutile**), le contractant ci-dessus est désigné comme mandataire solidaire. Les noms et coordonnées des entreprises membres du groupement sont à indiquer ci-après :*

.....  
.....  
.....  
.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics.

JE m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement, dont je suis mandataire (**raier la mention inutile**), sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées dans le cahier des clauses particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixées par le règlement de la consultation.

## 2 - OBJET DU MARCHÉ - DÉSIGNATION DE LA PRESTATION

Le présent marché a pour objet la conception, la réalisation et la fabrication d'outils pédagogiques, pour le Grand Site de France des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, dans le respect des valeurs patrimoniales et l'esprit des lieux, décomposé en 3 étapes :

- Etape 1 : Elaboration d'un diagnostic et propositions d'orientations
- Etape 2 : Conception et réalisation des outils pédagogiques
- Etape 3 : Fabrication des outils pédagogiques

## 3 - CONDITIONS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

### 3.1 Durée du marché

La durée du marché court à compter de la date de notification du marché au titulaire jusqu'à la réception des prestations par le syndicat mixte.

### 3.2 Délai d'exécution de la prestation

Le délai d'exécution est de 8 mois répartis comme suit :

- Etape 1 : 2 mois à compter de la notification du marché
- Etape 2 : 5 mois à compter de l'ordre de service qui prescrira de la commencer
- Etape 3 : 2 mois à compter de l'ordre de service qui prescrira de la commencer

Date prévisionnelle de début de la prestation : **novembre 2021**

Le titulaire est réputé avoir accepté toutes les contraintes et sujétions inhérentes à l'exécution du présent marché.

Au sens du présent contrat, une phase est une fraction du marché donnant lieu à paiement partiel définitif ; une phase est une fraction de marché à l'issue de laquelle l'autorité compétente peut prononcer l'arrêt des prestations, soit de sa propre initiative, soit à la demande du titulaire.

Le démarrage de la phase 1 est déclenché par la notification du marché. Le démarrage des autres phases est déclenché par ordre de service valant validation de la phase précédente.

## 4 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- le présent marché (A.E., R.C., déclaration sur l'honneur)
- le devis détaillé par phase
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- la note méthodologique fournie à l'appui de l'offre.

## 5 - PRIX DES PRESTATIONS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

### 5.1 Prix *À REMPLIR PAR LE PRESTATAIRE*

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Le montant du marché s'élève à :

	Montant en Euros
Montant HTVA Etape 1	
Montant HTVA Etape 2	
Montant HTVA Etape 3	
<b>MONTANT TOTAL HTVA</b>	
TVA (20 %)	
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres indiquée en page de garde du Règlement de la Consultation.

Le prix est réputé comprendre :

- toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ;
- les frais de déplacement et de participation aux réunions ;
- les frais d'assurances ;
- les marges pour risque et les marges bénéficiaires ;
- ainsi que tous les frais inhérents à la mission.

### 5.2 Paiement *À REMPLIR PAR LE PRESTATAIRE*

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le crédit au compte ouvert *JOINDRE R.I.P OU R.I.B.*

⇒ ***En cas de titulaire unique :***

- au nom de :

- sous le n° :

Code Banque	Code guichet	N° du compte	Lettre clé

- à :

N° IBAN	N° BIC

⇒ **En cas de groupement solidaire, le paiement s'effectuera sur un compte unique :**

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

**compte commun OU compte du mandataire (rayer la mention inutile)**

- au nom de :

- sous le n° :

Code Banque	Code guichet	N° du compte	Lettre clé

- à :

N° IBAN	N°BIC

⇒ **En cas de groupement conjoint :**

Une répartition des paiements sera établie par co-traitant en annexe de l'Acte d'Engagement.  
Les entrepreneurs groupés conjointement indiqueront chacun ci-après leurs coordonnées bancaires

MANDATAIRE :

- au nom de :

- sous le n° :

Code Banque	Code guichet	N° du compte	Lettre clé

- à :

N° IBAN	N°BIC

CO-TRAITANT :

- au nom de :

- sous le n° :

Code Banque	Code guichet	N° du compte	Lettre clé

- à :

N° IBAN	N°BIC

CO-TRAITANT :

- au nom de :

- sous le n° :

Code Banque	Code guichet	N° du compte	Lettre clé

- à :

N° IBAN	N°BIC

CO-TRAITANT :

- au nom de :

- sous le n° :

Code Banque	Code guichet	N° du compte	Lettre clé

- à :

N° IBAN	N°BIC

Le délai global de paiement est de 30 jours. Le point de départ du délai de paiement est la date de réception par le syndicat mixte de la facture libellée au nom de Monsieur le Président du Syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon et adressée par chorus pro.

## 6 - ASSURANCE

### À REMPLIR PAR LE PRESTATAIRE

Le titulaire du marché doit garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile ou celle de son personnel pour tout dommage à l'encontre de la collectivité et des tiers du fait de l'exécution du marché. Il doit produire et maintenir en cours de validité la police d'assurance nécessaire afin de couvrir, pour un montant suffisant, les risques et responsabilités lui incombant tant en vertu du droit commun que de ses engagements contractuels.

L'attestation doit indiquer la nature, les montants, les franchises et la durée des garanties, l'existence de cette assurance ne pouvant être considérée comme une quelconque limitation des responsabilités encourues par le titulaire.

L'assurance est maintenue jusqu'à complète exécution des prestations. En cas d'insuffisance du montant de la garantie, la collectivité se réserve le droit de demander au titulaire de la porter à un montant plus élevé, sans que celui-ci puisse prétendre revenir sur les prix fixés par le marché. Le titulaire s'engage à informer expressément la collectivité de toute modification de son contrat d'assurance.

Si les mentions ci-dessous ne sont pas remplies ou sur simple demande de la collectivité, le titulaire devra fournir une attestation d'assurance précisant le contenu et l'étendue des garanties souscrites, et certifiant qu'il est à jour de ses cotisations, sous peine de résiliation du marché.

Compagnie.....  
N° de police.....  
Adresse.....  
.....

## **7 - RÉSILIATION DU CONTRAT**

Les conditions de résiliation sont définies par le CCAG.

## **8 - COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS**

Le comptable public assignataire des paiements est Monsieur le Trésorier d'Auray, dont les coordonnées sont les suivantes :

Monsieur le Trésorier d'Auray  
Trésor Public  
3 rue du Penher  
56400 AURAY CEDEX



**EST ACCEPTÉE LA PRÉSENTE OFFRE POUR VALOIR ACTE D'ENGAGEMENT**

*Fait en un seul original*

A

A Erdeven,

Le

Le

**Signature du contractant ayant pouvoir  
pour engager l'opérateur économique (2)**

Le Président,

*Porter la mention manuscrite*

*« Lu et approuvé »*

Dominique RIGUIDEL

*(2) Groupements : signature de chacun des membres ou habilitation donnée au mandataire*

**Date de la délibération autorisant la passation et la signature du marché : 2021/22**

**Date de notification (date de réception de l'avis) :**

## **ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)**

*Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre - en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 - soit en cours d'exécution du marché public.*

*Il est rappelé qu'en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le vocable de « marché public » recouvre également les accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, les marchés subséquents, les marchés spécifiques conclus dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et les marchés de partenariat.*

**ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS**

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			